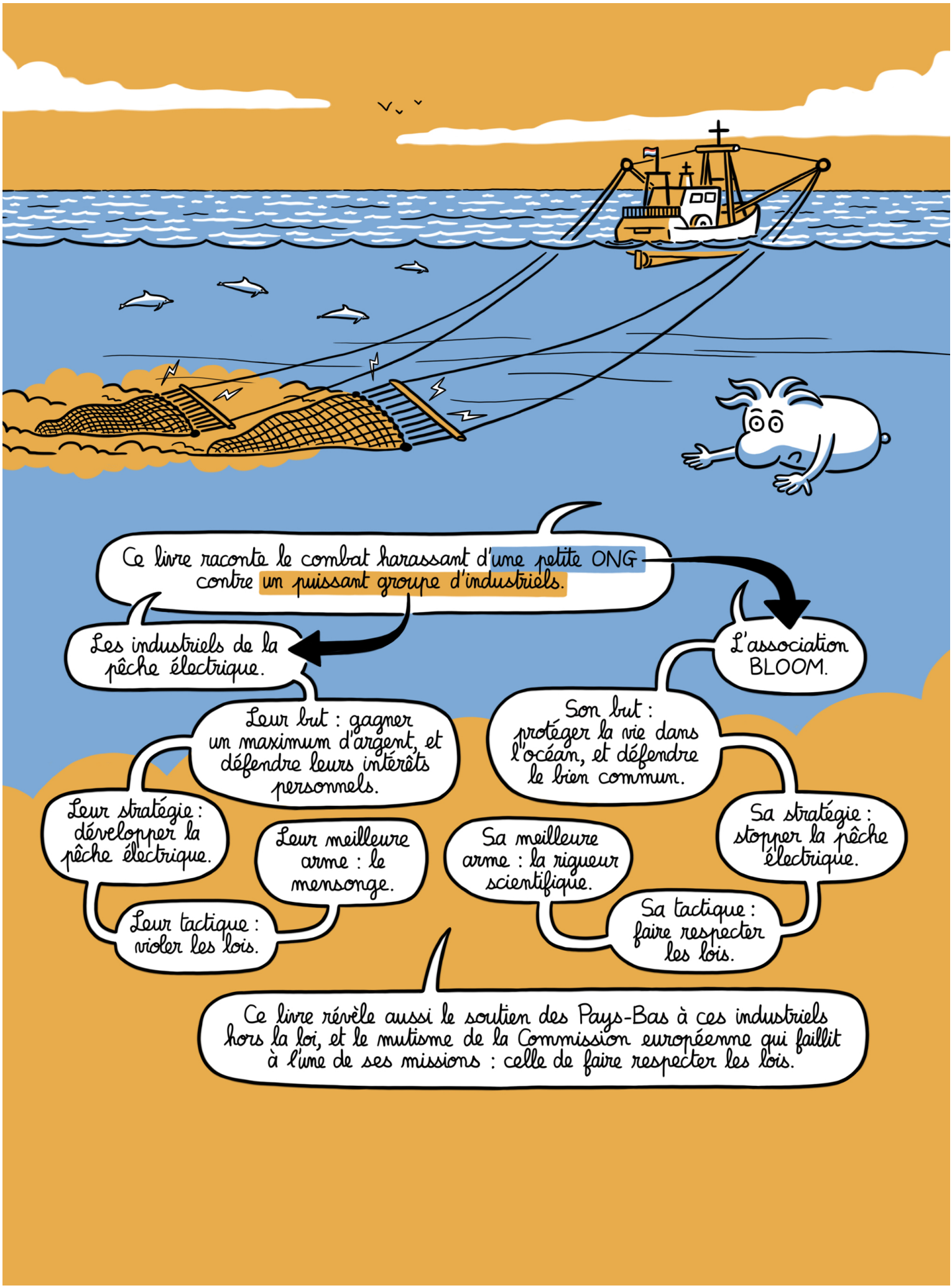
# FRAUDE QUI PEUT !

## - ÉPISODE 1 -

BLOOM face aux industriels de
LA PÊCHE ÉLECTRIQUE

Par Sébastien Girard




Ce livre raconte le combat harassant d'une petite ONG contre un puissant groupe d'industriels.
Les industriels de la pêche électrique.
Leur but : gagner un maximum d'argent, et défendre leurs intérêts personnels.
Leur stratégie : développer la pêche électrique.
Leur meilleure arme : le mensonge.
Leur tactique : violer les lois.
L'association BLOOM.
Son but : protéger la vie dans l'océan, et défendre le bien commun.
Sa stratégie : stopper la pêche électrique.
Sa meilleure arme : la rigueur scientifique.
Sa tactique : faire respecter les lois.
Ce livre révèle aussi le soutien des Pays-Bas à ces industriels hors la loi, et le mutisme de la Commission européenne qui faillit à l'une de ses missions : celle de faire respecter les lois.

# Les deux protagonistes de cette histoire

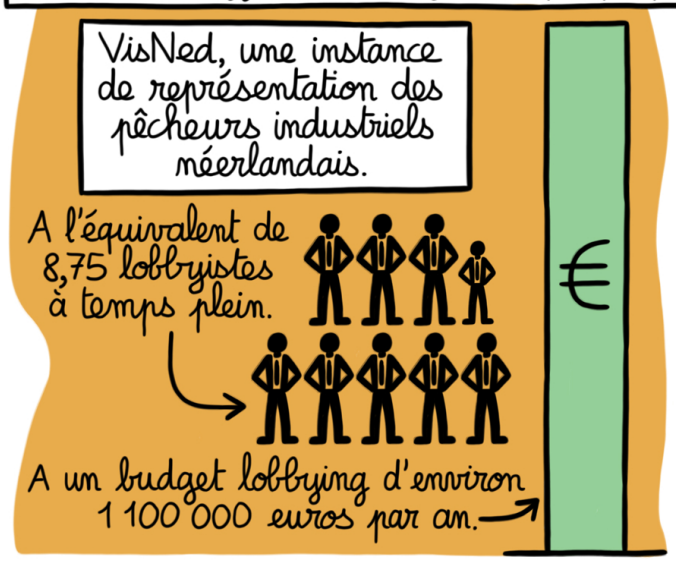
## Un homme en costard-cravate.

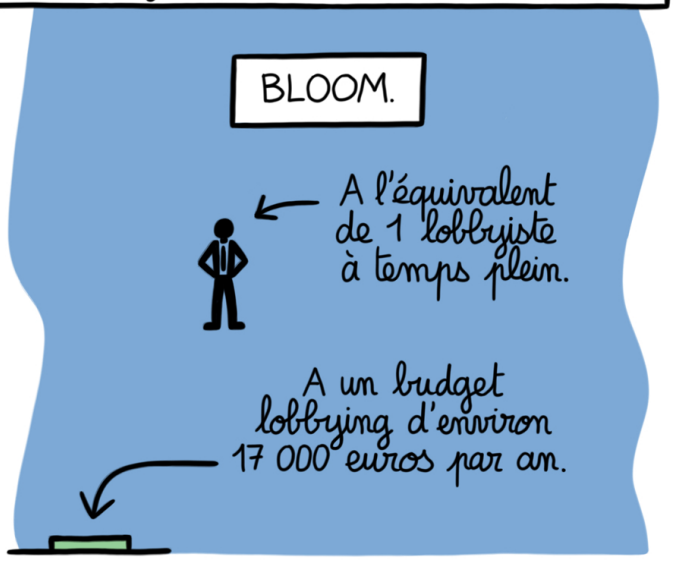



## Un calamar cochonnet.




## Selon les chiffres de LobbyFacts, qui propose un registre de transparence des lobbies :



# Le sujet de la discorde : la pêche électrique

La pêche électrique est une méthode de pêche qui utilise un chalut électrique.

Un chalut est un gros filet en forme d'entonnoir traîné par des bateaux nommés, en toute logique, « chalutiers ».

La particularité du chalut électrique est qu'il est, sur sa partie avant, muni d'électrodes qui génèrent un champ électrique.

Ce champ électrique provoque des contractions musculaires chez certains animaux marins.

BZZZ

Aïe !

Ainsi, les animaux vivants sur le fond marin décollent...

?

Qu'est-ce qui nous arrive ?!

BZZZ

... et sont récupérés par le chalut.

What the fish!

Cette technique est essentiellement utilisée par les industriels néerlandais de la pêche pour attraper les soles en mer du Nord.

Pour mieux comprendre la pêche électrique, étudions un document de propagande des industriels de la pêche électrique.

La pêche au chalut à impulsion :

Pour bien les différencier du reste, toutes les citations sont en Times New Roman.

Dans un combat rhétorique, la sémantique est importante.

Ainsi, les industriels appellent la pêche électrique la « pêche à impulsion ».

Brainstorming pré-appellation.

L'idée d'une pêche qui utilise de l'électricité risque d'être mal tolérée par le grand public.

Il faudrait arriver à la nommer sans utiliser le mot « électricité ».

Puisqu'elle utilise des impulsions électriques, nous n'avons qu'à l'appeler « pêche à impulsion » !

Bien vu !

Notez qu'impulsion ne veut pas forcément dire électricité.

Pour prendre un exemple tout à fait au hasard : l'impulsion de la colère face aux mensonges de certains lobbies !

Bref, cette appellation est juste un mensonge par omission.

Je dirais juste que cette appellation est juste !

La pêche au chalut à impulsion :
Une réduction de l'impact de la pêche et de la consommation de carburant.

Une réduction, OK, mais PAR RAPPORT À QUOI ?

Tout au long de leur bataille en faveur de la pêche électrique, les industriels se repaîtront, comme ici, du sophisme du faux dilemme.

Le sophisme du faux dilemme consiste à placer son interlocuteur devant deux options, dont l'une est indésirable.

Choisissez votre porte !

TRÈS MAUVAIS CHOIX

PÊCHE À IMPULSION

Sauf qu'en fait, il existe plein d'autres possibilités !

ZRiiiiP

ZRiiiiP

Ici, les industriels comparent la pêche électrique à l'une des pires méthodes de pêche qui existent : le chalut à perche.

BRRRRRRRR

ÉNORME DESTRUCTION

Sauf qu'en fait, il existe plein d'autres méthodes de pêche plus avantageuses que la pêche électrique.

Et cela sur tous les points que les industriels mentionnent dans leur propagande.




Voici les données dont nous avons connaissance :

Quantité de poissons capturés pour 1 litre de carburant :

Avec le chalut à perche → 420 grammes

Avec le chalut électrique → 450 grammes

Pour capturer 420 grammes de poissons avec le chalut électrique, il faudra :

1 L de carburant × 420 g ÷ 450 g = 0,93 L

0,93 litre de carburant.

0,93 litre de carburant au lieu de 1 litre, cela fait :

0,93 L − 1 L = −0,07 L

Soit : $\frac{-0,07\ L}{1\ L} \times 100\% = -7\ \%$

− 7 % et non − 46 % !

Nous avons aussi cette donnée :

Quantité de poissons capturés pour 1 litre de carburant :

Avec les filets maillants → 3 000 grammes

Pour capturer 3 000 grammes de poissons avec le chalut électrique, il faudra :

1 L de carburant × 3 000 g ÷ 450 g = 6,67 L

6,67 litres de carburant.

6,67 litres de carburant au lieu de 1 litre, cela fait :

6,67 L − 1 L = +5,67 L

Soit : $\frac{+5,67\ L}{1\ L} \times 100\% = +567\ \%$

+ 567 % !

Ainsi, il aurait été plus juste d'écrire :

Carburant : − 7 % par rapport au chalut à perche & + 567 % par rapport aux filets maillants

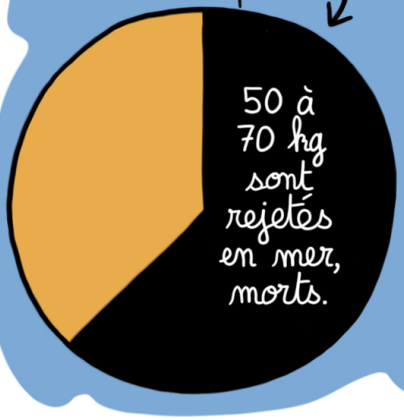
Cet « avantage écologique » est donc tout relatif.

Deuxième « avantage écologique » :

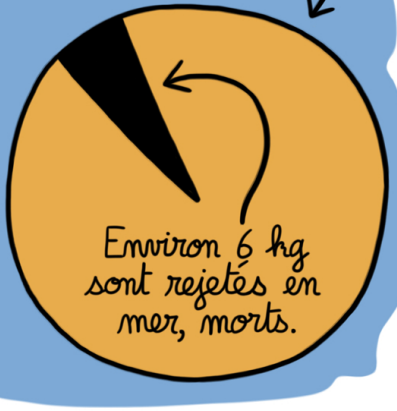



Selon les données dont nous avons connaissance, pour 100 kg d'êtres vivants pêchés :

Avec le chalut électrique




Avec les filets maillants




Environ 60 kg au lieu de 6 kg, cela fait :

60 kg - 6 kg = + 54 kg

+ 54 kg pour 100 kg pêchés.

Soit, pour 100 % = 6 kg rejetés par les filets maillants :

$\frac{+\ 54\ kg}{6\ kg} \times 100\ \% = +\ 900\ \%$

+ 900 % !

Ainsi, il aurait été plus juste d'écrire :

Prise accessoire : −50 % par rapport au chalut à perche & + 900 % par rapport aux filets maillants

Cet « avantage écologique » est donc lui aussi tout relatif.

Troisième « avantage écologique » :




Par rapport à toutes les autres méthodes de pêche qui ne raclent pas les fonds, et qui sont nombreuses, on pourrait écrire :

Remous du sol : + une infinité de %

Et une infinité, ça fait beaucoup !

D'autres arguments des industriels de la pêche électrique apparaissent dans une lettre qu'ils ont écrite suite aux critiques de BLOOM.

Nous souhaitons [...] mettre certains arguments en perspective en utilisant des connaissances scientifiques approfondies.

Les industriels rappellent souvent que leurs affirmations se basent sur des études scientifiques.

Elle est bonne mon info, elle a le label « scientifique » !

En effet, c'est un gage de qualité !

INFOS SCIENTIFIQUES

Cependant,

ATTENTION !

Toutes les études scientifiques ne se valent pas.

Certains scientifiques étant payés par les industriels de la pêche électrique, ils ne sont pas en position de présenter des résultats en défaveur de cette pratique.

Voilà des sous pour faire de la recherche !

Cet argent vient de subventions que l'Union européenne donne aux industriels et au gouvernement néerlandais pour faire de la recherche !

TEDx

Je suis sûr que, par peur d'être poursuivi, il ne va pas avoir le courage de nommer un scientifique !

Par exemple, nous pouvons citer les scientifiques de l'Université de Wageningue, aux Pays-Bas, qui travaillent pour les industriels de la pêche électrique.

Quelle audace ! Il balance une université entière !

Lorsque les résultats d'une expérience sont en défaveur de la pêche électrique, ces scientifiques les présentent de manière trompeuse.

Prenons un exemple, aussi véridique que grotesque.

Lors d'une conférence pour présenter la pêche électrique aux députés européens, un de ces scientifiques explique :

6 des 8 stades de développement des oeufs de cabillaud ne sont pas affectés par l'électricité.

C'est positif.

Cela pose des questions.

6 des 8 stades ne sont pas affectés, et il trouve ça bien ?

Si on lui proposait de le suspendre au-dessus du vide, au bout d'une chaîne de 8 maillons, dont uniquement 6 résistant à son poids, serait-il d'accord ?

Heureusement, Mathieu Colléter de BLOOM est dans la salle.

Que se passe-t-il pour les deux autres stades ?

Scientifique qui ne semble pas gêné.

Il y a une augmentation de la mortalité.

Donc il y a bien un impact négatif de l'électricité sur les oeufs ?

Oui.

Sans cet éclaircissement, les députés n'auraient sans doute pas tous compris qu'il y avait un impact négatif.

Malheureusement, il n'y a pas toujours quelqu'un pour demander un éclaircissement.

En outre, la duperie est souvent moins facile à détecter.

Pour donner plus de poids à leurs propos, les industriels parlent souvent d'une grande quantité d'études sur la pêche électrique.

Ces études ont été réalisées en Europe sur plus d'une décennie par de multiples organisations scientifiques.

Ils ont raison, il y a beaucoup d'études !

Mais la majorité d'entre elles ont pour but de permettre au chalut électrique de gagner en efficacité, pas d'étudier ses impacts sur la vie dans les fonds marins.

Résultat de l'expérience : quand on augmente l'électricité, plus de poissons bougent !

BZZZ

Il faudrait réaliser plus d'études sur les impacts de cette pêche.

Pas de mon point de vue !

Autre allégation.

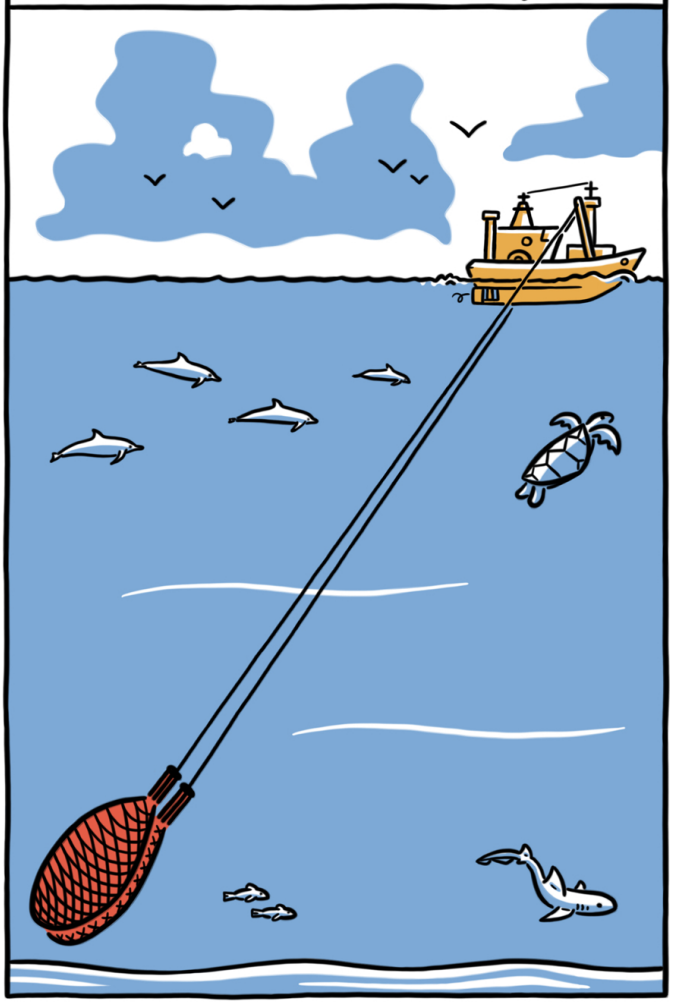
Ces impulsions sont si faibles que les poissons sont uniquement stimulés, mais pas blessés ou abîmés [...].

Des études montrent que 39 % à 70 % des gros cabillauds ont la colonne vertébrale fracturée et une hémorragie interne suite au choc électrique.

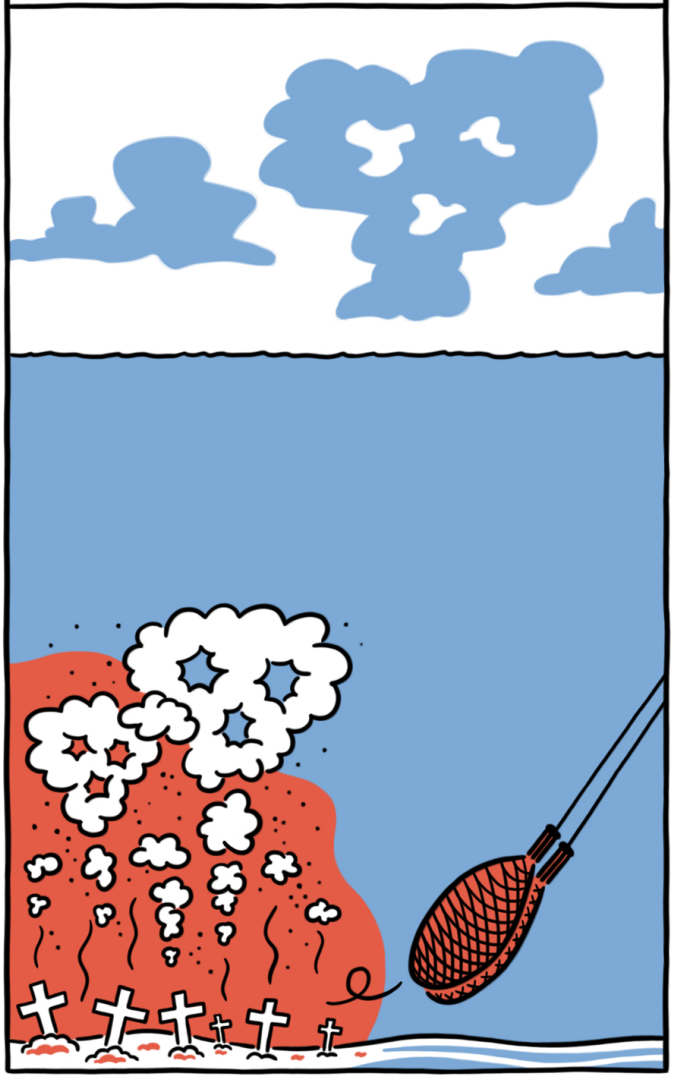
BZZZ

CRAC

Comme l'étude sur les oeufs, ces études montrent que l'électricité n'impacte pas uniquement les animaux attrapés par les filets, puis rejetés.



Elle impacte aussi les animaux qui ne sont pas attrapés.



Au final, la pêche électrique détruit la vie dans l'océan.




La pêche électrique, à court terme, pénalise la grande majorité de la filière de la pêche, qui voit sa ressource disparaître.




Son seul bénéfice est à TRÈS court terme, pour les industriels de la pêche électrique.




La démonstration que je viens de faire pour montrer que la pêche électrique est néfaste...
Même si, en toute modestie, elle est excellente !
... n'a peut-être pas convaincu certain·e·s d'entre vous.
À celleux-là, je dis : cela ne vous empêchera pas d'être touché·e·s par la dénonciation qui est au cœur de ce livre !
En effet, des lois pour protéger l'océan existent.
Certain·e·s, comme BLOOM, les trouvent trop laxistes.
D'autres, comme les industriels de la pêche électrique, les trouvent trop contraignantes.
Mais quoi qu'on en pense, dans un continent de droit, tout un chacun se doit de les respecter.

Nous allons voir que les lois qui ne les arrangent pas, les industriels de la pêche électrique ne vont pas les respecter.

Cela alors même qu'ils se sont déjà beaucoup battus, au moment de leur création, pour qu'elles soient en leur faveur.

Ça se bat ferme à l'intérieur du Parlement européen.

BIM BOUM PAF

Cela alors même que l'association BLOOM se bat pour qu'ils les respectent.

On vous a à l'œil !

Pénible cette association !

C'était mieux quand ils n'étaient pas sans arrêt sur notre dos !

En effet, lorsque cette histoire commence, les industriels manœuvrent loin du regard de BLOOM.

En paix !

# Les industriels en roue libre

**30 mars 1998**

Une loi est promulguée : le « Règlement (CE) N° 850/98 ».

Extrait :

Il est interdit de capturer des organismes marins au moyen de méthodes comprenant l'utilisation d'explosifs, de poisons, de substances soporifiques ou de courant électrique.

Les lois européennes présentées dans cette BD sont toutes en accès libre sur Internet.

Bref, pas de pêche électrique. Point barre.



**2006**

8 ans plus tard, la Commission européenne commence à étudier comment changer la loi sur la pêche électrique.

La Commission européenne : institution qui rédige les lois européennes.

Est-ce que je pourrais avoir ton avis sur la pêche électrique ?

CSTEP : Comité Scientifique, Technique et Économique des Pêches. Organe scientifique qui fournit des recommandations à la Commission européenne.

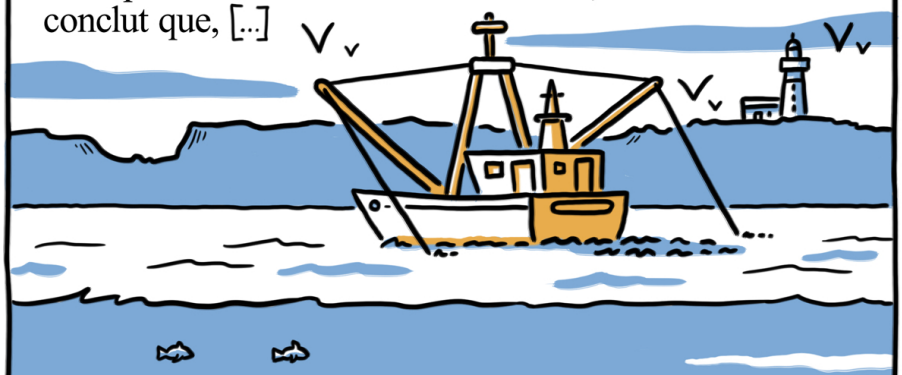
Avec plaisir !

CSTEP

Novembre 2006

Le CSTEP répond dans son rapport N°23.

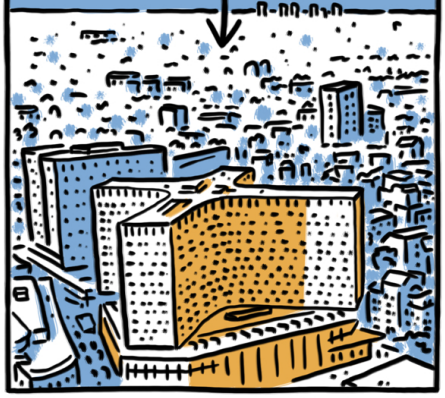
En raison des effets inconnus de la pêche électrique sur les espèces non ciblées, et de son impact potentiel sur les espèces vertébrées et invertébrées, le CSTEP conclut que, [...]



[...] bien que le développement de cette technologie ne doive pas être arrêté, il y a de nombreux problèmes à résoudre avant que la moindre dérogation puisse être accordée.

Zut ! Ce rapport ne nous arrange pas !

La Commission européenne est infestée de pro-pêche électrique.



Décembre 2006

La Commission européenne rédige le Règlement (CE) N° 41/2007.

À la base, ce règlement n'a rien à voir avec la pêche électrique : il est censé uniquement fixer les quotas de pêche.

On va pas se laisser enquiquiner par les scientifiques !

À la lumière de l'avis du CSTEP, il convient d'autoriser [...], sous certaines conditions, la pêche à l'aide de chaluts à perche associée à l'utilisation de courant électrique impulsionnel.

TAP TAP TAP TAP

C'est rusé, pour faire passer une autorisation, de l'inscrire en douce là où on ne l'attend pas.



Rusé, mais pas suffisant pour qu'on ne la trouve pas ! Hé ! Hé ! Hé !

Une fois sa considération posée, la Commission européenne rédige son autorisation de dérogation.

Par dérogation [...] la pratique de la pêche à l'aide de chaluts à perche associée à l'utilisation du courant électrique impulsionnel est autorisée [...].

[Elle] n'est autorisée que pour 5 % au maximum de la flotte de chalutiers à perche de chaque État membre ;

5 % ? Comment t'as décidé ça ?

Au doigt mouillé ! J'allais pas demander son avis au CSTEP !

Ha ! Ha ! Ha !

On ne devrait pas interpréter des avis scientifiques à notre avantage, ce n'est pas bien !

Jamais personne ne se rendra compte qu'il s'agit d'une interprétation !

Ça aurait sans doute été vrai, sans...

... le travail de BLOOM, 11 ans plus tard.



Avant 2017, personne ne remarque que la Commission européenne a mésinterprété l'avis scientifique.

Ni vu...

... ni connu...

... je t'embrouille !

2007 La boîte de Pandore est ouverte.

Le mal est libéré.

La destruction peut commencer.

Les industriels néerlandais profitent du règlement pour équiper quelques bateaux.

Allez, on va tester notre chalut à impulsion !

Quelques décharges électriques plus tard.

Waouh ! C'est génial la pêche à impulsion ! C'est la pêche miraculeuse !

On est encore plus forts que Jésus !

Urk. Pays-Bas. QG des industriels de la pêche électrique.

Avec cette sortie en mer, on s'est gavés de pognon !

Faut qu'on équipe plus de bateaux !

Faut qu'on récupère plus de licences !

Aujourd'hui, notre flotte de chaluts à perche est de 303 bateaux. On peut en équiper 5 % de chaluts à impulsion.

$303 \times 5 \div 100 \simeq 15$

Ça fait 15 bateaux !

À mon avis, si on s'octroie 2 bateaux supplémentaires, ça va passer crème.

Vous êtes sûrs ?

Mais oui ! Même 3 !

Voire 4 ou 5 !

Allez, disons 7 !

Cela nous amène donc à 22 chalutiers à impulsion !

S'octroyer des licences auxquelles nous n'avons pas droit, ce n'est pas bien !

Bon, ça suffit !

Aïe !

BAF

22 licences, même si c'est mieux que 15, ça reste insuffisant !

Faut qu'on trouve un moyen d'en avoir plus !

Les industriels de la pêche électrique cherchent, et...

J'ai trouvé un moyen de récupérer encore PLUS de licences !

C'est quoi ton moyen ?

Tu te rappelles du règlement (CE) N°850/98 ?

Oui, c'est le règlement de 1998 dans lequel était interdite la pêche à impulsion.

Exact ! Eh bien en 2001 un article a été ajouté à ce règlement.

**Recherche scientifique**

1. Le présent règlement ne s'applique pas aux opérations de pêche réalisées uniquement à des fins de recherches scientifiques [..]
2. Les organismes marins capturés aux fins énoncées au paragraphe 1 peuvent être vendus, stockés, exposés [...]

Si je comprends bien : pas d'interdiction si on fait de la recherche ?

Exact !

Si on se débrouille bien, on peut faire de la pêche commerciale sous couvert de recherche scientifique !

Mais normalement pour faire de la recherche, il faut un protocole, et présenter des résultats.

T'inquiète pas ! On va pas s'embêter avec ça ! On va dire qu'on fait de la recherche, mais en fait, que dalle !

Comme les Japonais avec la pêche aux baleines !

RECHERCHE

2011

Grâce à cet article, et prétendument pour faire de la recherche, les industriels de la pêche électrique obtiennent 20 dérogations supplémentaires.

POPOPOH !

Ça nous amène à 22 + 20 = 42 chalutiers à impulsion en tout.

22+20 =42

Ça commence à être pas dégueu !

C'est sûr, mais on doit quand même pouvoir faire mieux !

Les industriels de la pêche électrique cherchent, et...

J'ai trouvé un moyen de récupérer encore PLUS de licences !

C'est quoi ton moyen ?

Je l'ai trouvé dans le Règlement (UE) N° 1380/2013.

**Obligation de débarquement**

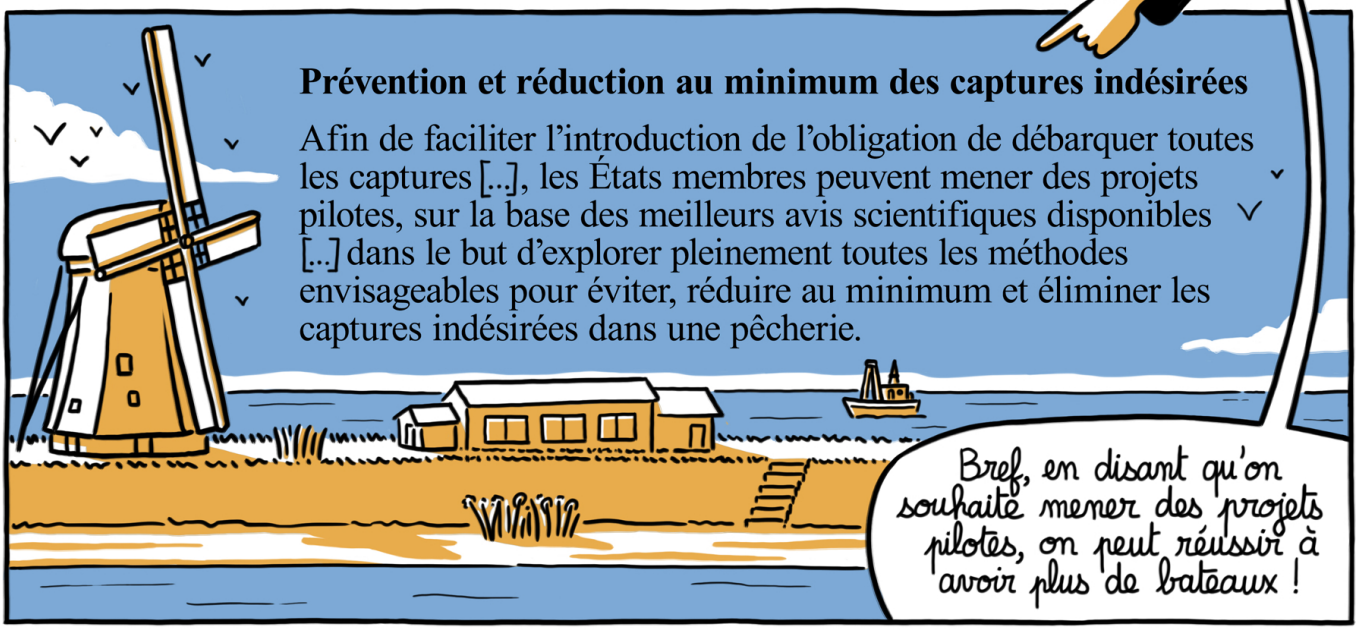
Toutes les captures des espèces faisant l'objet de limites de capture [...] sont ramenées et conservées à bord des navires de pêche, puis enregistrées, débarquées [...]






**Prévention et réduction au minimum des captures indésirées**

Afin de faciliter l'introduction de l'obligation de débarquer toutes les captures [...], les États membres peuvent mener des projets pilotes, sur la base des meilleurs avis scientifiques disponibles [...] dans le but d'explorer pleinement toutes les méthodes envisageables pour éviter, réduire au minimum et éliminer les captures indésirées dans une pêcherie.



Sauf qu'un projet pilote, c'est censé être une étude sérieuse. Faudra un protocole.

D'ailleurs ils écrivent : « sur la base des meilleurs avis scientifiques disponibles ».

S'ils nous disent quelque chose, on leur pondra un courrier pour leur faire croire qu'on mène une étude.

Sinon on va juste pêcher comme d'habitude, pour gagner de l'argent.

Vous pensez que ça va passer ?

2014 Avec ce nouveau règlement, et prétendument pour mener des projets pilotes, les industriels de la pêche électrique obtiennent 42 dérogations supplémentaires.

POPOPOH !

Ça nous amène à 42 + 42 = 84 chalutiers à impulsion en tout.

42+42 =84

Ça commence à être vraiment bien !

À vrai dire, 84, c'est le chiffre officiel.

En vrai, et ça on va tâcher de le garder secret, le nombre de navires équipés de chaluts à impulsion avoisine les 100.

Hé ! Hé ! Hé !

Bien joué !

Bref, sur les environ 100 bateaux utilisant des chaluts électriques :

85 sont illégaux.

15 sont légaux.

On a vraiment bien assuré sur le nombre de bateaux équipés de chaluts à impulsion.

Par contre, un article du règlement 850/98 est gênant.

[Les bateaux avec des chaluts à perche autorisés dans] la zone de 12 milles au large des côtes de la France [...], de la Belgique et des Pays-Bas [...] doivent satisfaire [à ce critère] :

leur puissance motrice ne doit à aucun moment dépasser [...] 300 kilowatts.

Or, les moteurs des chalutiers à impulsion dépassent toujours nettement les 300 kilowatts. Nous ne pouvons donc pas aller à moins de 12 milles des côtes.

C'est embêtant parce que c'est une zone où la biodiversité est plus importante et où il y a plus de poissons à attraper !

Nous allons donc adopter une stratégie qui a déjà fait ses preuves : la stratégie LFR.

La stratégie « les Lois on s'en Fout Royalement ! »

Certains pêcheurs artisans, avec leur petits bateaux, ne peuvent pas aller au-delà des 6 milles.

Si on exploite cette zone qui leur est réservée, ils vont faire faillite !

Nous allons adopter une stratégie qui a déjà fait ses preuves : la stratégie AFR.

La stratégie « les Autres on s'en Fout Royalement ! »

On a beau ne pas faire grand cas de la loi, une autorisation sans limite de la pêche électrique nous arrangerait bien.

Nos amis de la Commission européenne devraient pouvoir nous aider.

L'un des rôles de la Commission européenne est en effet de proposer de nouvelles lois.

Ainsi, en sous-marin, les industriels de la pêche électrique aident la Commission européenne à rédiger une proposition de révision du règlement « Mesures techniques », qui encadre la pêche européenne.

Merci pour votre aide.

Non : merci à VOUS, pour VOTRE aide !

11 mars 2016

La Commission européenne présente une proposition de révision du règlement « Mesures techniques ».

Elle est toute chaude ma proposition !

Celle-ci vise notamment à autoriser sans limite la pêche électrique dans une vaste zone de pêche en mer du Nord.

Le monde que propose la Commission européenne fait rêver !

# BLOOM entre dans la danse

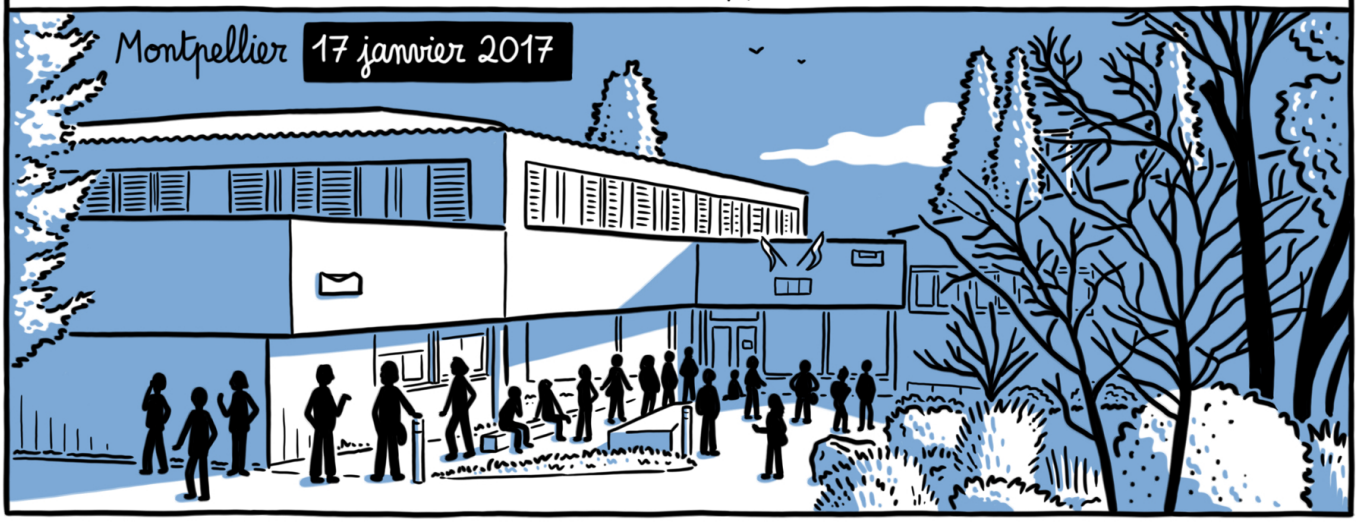
Cette proposition, BLOOM en entend parler, mais ne sait pas exactement de quoi il retourne.




Claire Nouvian a des craintes quant à l'impact environnemental de la pêche électrique.




BLOOM ne se serait peut-être jamais mis en travers de la pêche électrique sans un événement d'apparence anodin.



Laetitia Bisiaux est étudiante en mastère spécialisé « Forêt, Nature et Société ».

Et c'est une étudiante malheureuse.

Elle espérait que son mastère spécialisé lui apprendrait à lutter contre la déforestation et à protéger la biodiversité dans les forêts.

Mais des profs dinosaures lui apprennent à exploiter la forêt pour faire de l'argent, au détriment de la biodiversité.

Tous ses profs ne sont pas comme ça !

Les bons arbres sont les arbres droits, pour faire de belles planches.

Les animaux sont pénibles : ce sont des mangeurs d'arbustes !

Heureusement, la chasse est là pour les réguler !

Aïe ! J'ai mal à mes convictions !

Heureusement, l'intervenante du jour n'a rien à voir avec un dinosaure, et va apporter à Laetitia une grande bouffée d'oxygène.

Il s'agit de Claire Nouvian, la fondatrice et présidente de l'association BLOOM.

Bonjour à tous et à toutes.

Rangez vos ordinateurs s'il vous plaît.

Je préfère que vous me regardiez moi plutôt que vos écrans.

Pendant sa conférence, elle parle de son combat qui a duré 10 ans contre le chalutage profond, une méthode de pêche destructrice.

Et nous avons finalement réussi à faire inscrire son interdiction dans la réglementation européenne !

Laetitia est subjuguée.

Quel franc-parler !

Quelle passion !

Quelle boule d'énergie !

Ce qu'elle a réussi est un exploit !

Suite à cette rencontre, les projets de Laetitia sont bouleversés.

Quelle battante !

Quel bulldozer !

Je veux apprendre d'elle !

Quelques jours plus tard, elle écrit un mail à Claire Nouvian.

Je vous aime ! Je veux faire mon stage de fin d'étude avec vous !

La véritable formulation est différente, mais la signification est équivalente.

TAP TAP

TAP

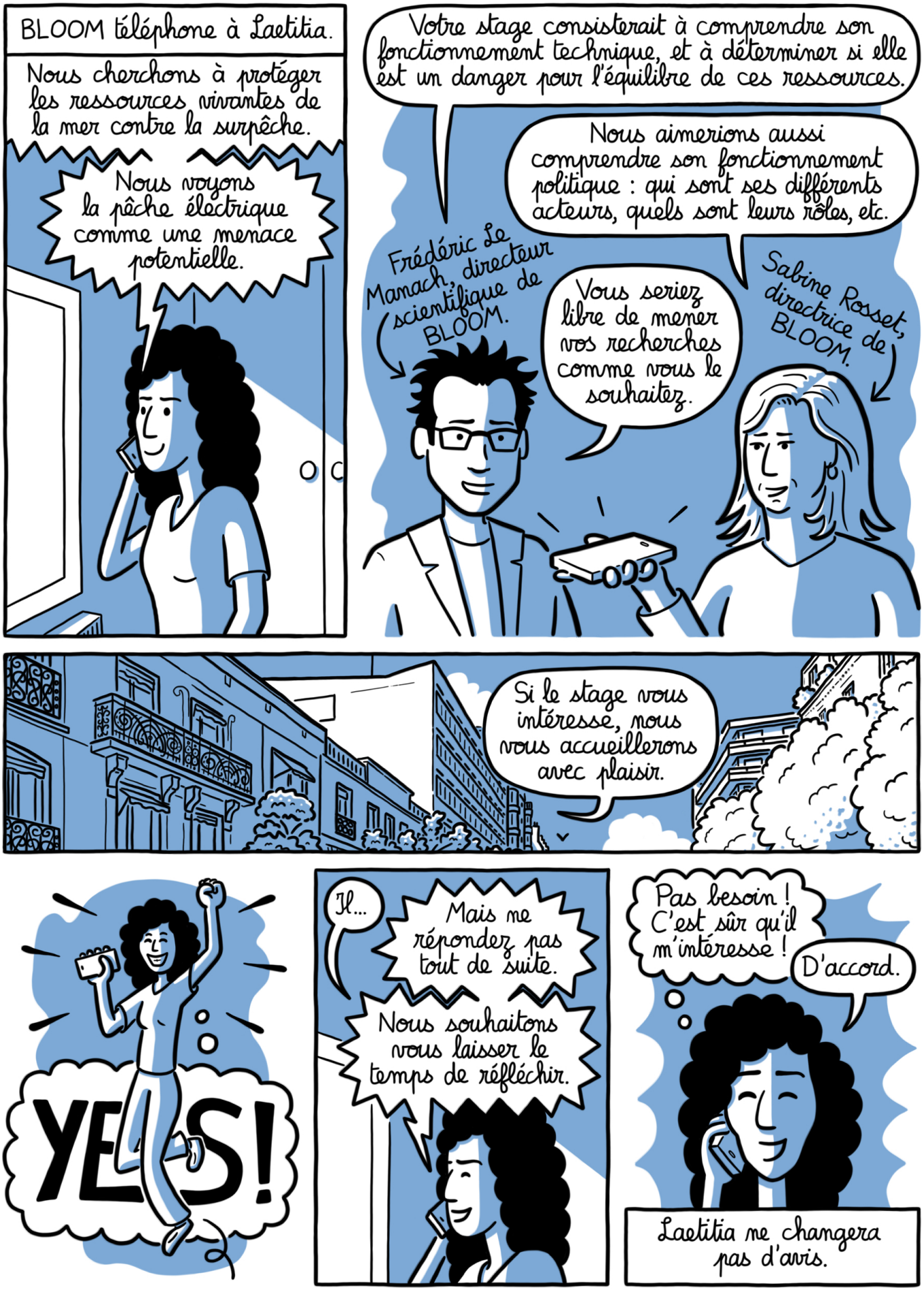
BLOOM lit son mail.

QG de BLOOM, Paris.

Elle a l'air bien cette Laetitia.

Personne chez nous n'a le temps d'étudier la pêche électrique.

On lui proposerait pas de s'en charger ?


BLOOM téléphone à Laetitia.
Nous cherchons à protéger les ressources vivantes de la mer contre la surpêche.
Nous voyons la pêche électrique comme une menace potentielle.
Votre stage consisterait à comprendre son fonctionnement technique, et à déterminer si elle est un danger pour l'équilibre de ces ressources.
Nous aimerions aussi comprendre son fonctionnement politique : qui sont ses différents acteurs, quels sont leurs rôles, etc.
Frédéric Le Manach, directeur scientifique de BLOOM.
Sabine Rosset, directrice de BLOOM.
Vous seriez libre de mener vos recherches comme vous le souhaitez.
Si le stage vous intéresse, nous vous accueillerons avec plaisir.
YES!
Il...
Mais ne répondez pas tout de suite.
Nous souhaitons vous laisser le temps de réfléchir.
Pas besoin ! C'est sûr qu'il m'intéresse !
D'accord.
Laetitia ne changera pas d'avis.

Avril et mai 2017

Laetitia débute son stage en lisant de nombreuses publications sur la pêche électrique qu'elle trouve sur Internet, en anglais ou en néerlandais.

Merci les outils gratuits de traduction automatique !

Mes découvertes sont effrayanthousiasmantes !

Toute seule derrière son écran d'ordinateur, elle lève beaucoup de lièvres de la pêche électrique, qui ont pour la plupart été résumés au début de cette BD.

Laetitia fait une synthèse de ses recherches, et la présente à l'équipe de BLOOM.

Voilà ce que j'ai trouvé !

Juin 2017

Sabine Rosset, la directrice de BLOOM, et Claire Nouvian, la présidente de BLOOM, se retrouvent.

Ensemble, elles ont traversé des tempêtes, qui ont tissé des liens forts entre elles.

Ensemble, elles ont mené la campagne contre le chalutage profond, et s'y sont abîmées.

Quand on est dans une petite structure comme BLOOM, une campagne, c'est :

Plus de vie en dehors du boulot.

Désolé, je ne pourrai pas venir ce soir.

De longues périodes avec des nuits de 2 heures.

INTERDICTION DE DORMIR

ZZZZZ

PLUS DE 2H/24

Un stress permanent.

Une santé qui, immanquablement, se dégrade.

Ainsi, en décembre 2013, pendant la campagne contre le chalutage profond, suite à un échec lors d'un vote au Parlement européen, Claire et Sabine s'effondrent.

BOUM

Burn-out.

BOUM

Pendant 6 mois, jour et nuit, elles n'arrêteront pas de pleurer.

Suite à cet épisode, les deux amies se font une promesse.

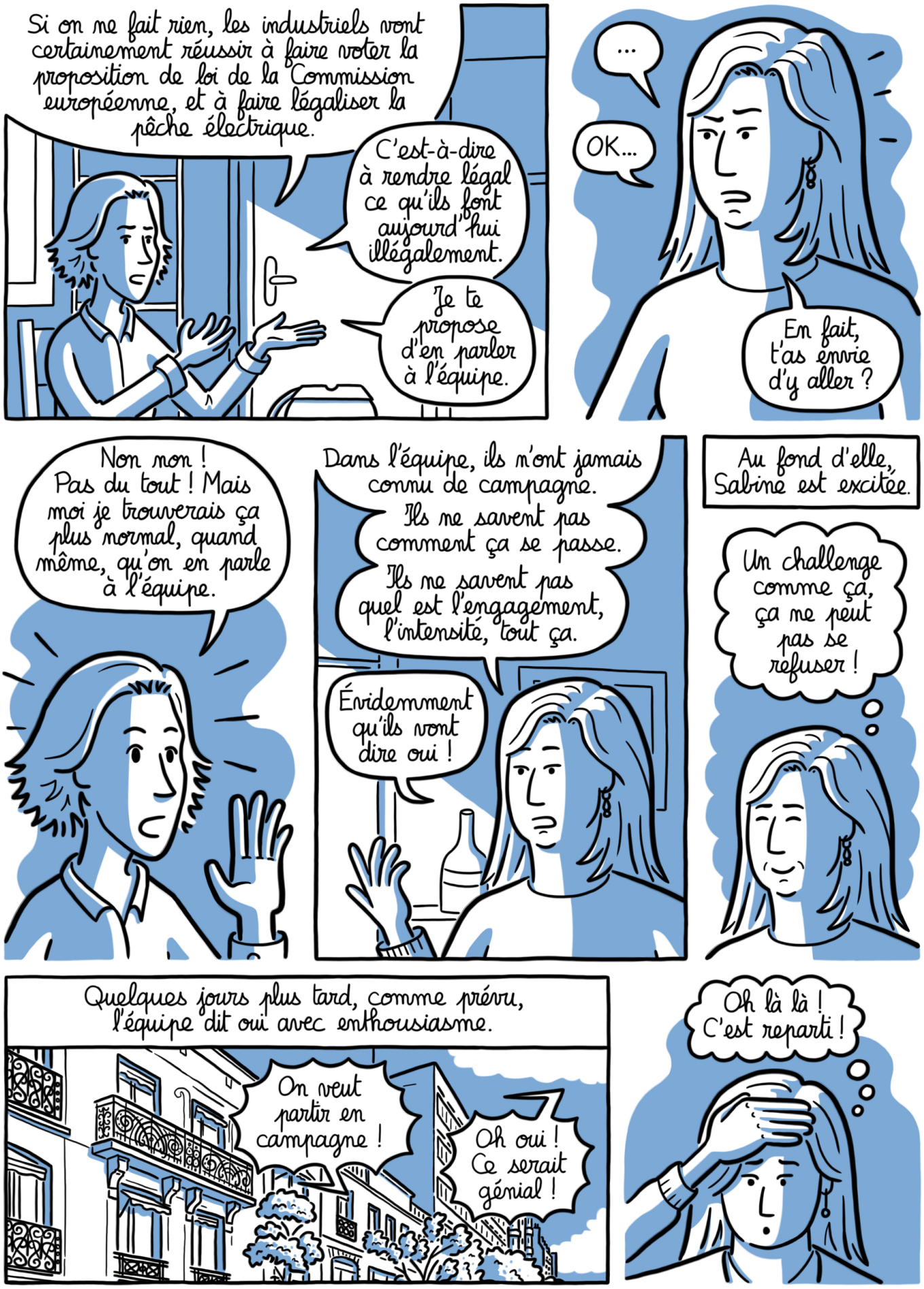
Nous ne ferons plus jamais de campagne de notre vie !

Revenons en ce mois de juin 2017.

Pourquoi tu voulais me voir ?

J'ai vu les résultats des recherches de Laetitia.

C'est énorme ce qu'elle a découvert !


Si on ne fait rien, les industriels vont certainement réussir à faire voter la proposition de loi de la Commission européenne, et à faire légaliser la pêche électrique.
C'est-à-dire à rendre légal ce qu'ils font aujourd'hui illégalement.
Je te propose d'en parler à l'équipe.
...
OK...
En fait, t'as envie d'y aller ?
Non non ! Pas du tout ! Mais moi je trouverais ça plus normal, quand même, qu'on en parle à l'équipe.
Dans l'équipe, ils n'ont jamais connu de campagne.
Ils ne savent pas comment ça se passe.
Ils ne savent pas quel est l'engagement, l'intensité, tout ça.
Évidemment qu'ils vont dire oui !
Au fond d'elle, Sabine est excitée.
Un challenge comme ça, ça ne peut pas se refuser !
Quelques jours plus tard, comme prévu, l'équipe dit oui avec enthousiasme.
On veut partir en campagne !
Oh oui ! Ce serait génial !
Oh là là ! C'est reparti !

Cela fait plus de 10 ans que les industriels sont engagés dans ce combat, et qu'ils se font des alliés chez les députés européens.

Pour avoir une chance de gagner, on doit agir sans tarder !

Sans tarder, BLOOM rédige une plainte contre les Pays-Bas, pour avoir délivré trop de licences pour pratiquer la pêche électrique.




Solution du rébus : Pays-Bas - or - la - l' - oie.

**2 octobre 2017**

Dès que la plainte est prête, BLOOM la dépose auprès de la Commission européenne, qui est garante des lois.

Le dépôt de cette plainte marque l'entrée officielle de BLOOM en campagne !

TRANSFORMATION !

Super robot de combat BLOOM, ou BLOOM en campagne.

Commission européenne.

Gouvernement néerlandais.

Industriels de la pêche électrique.

Fulguro-plainte !

ZIOUF

Un combat de propagande s'engage entre les anti et les pro-pêche électrique.

Activez les boucliers de mauvaise foi !

Déployez le champ gravitationnel de fake news !

Astromissiles de rigueur scientifique !

VROOO

16 janvier 2018

Les députés européens sont majoritairement convaincus par les arguments de BLOOM : ils votent l'interdiction de la pêche électrique.

Une grosse étape de franchie !

Mais ce n'est pas terminé !

En effet, il faut à présent que

le Parlement européen,

plutôt anti-pêche électrique,

la Commission européenne,

plutôt pro-pêche électrique,

le Conseil de l'Union européenne,

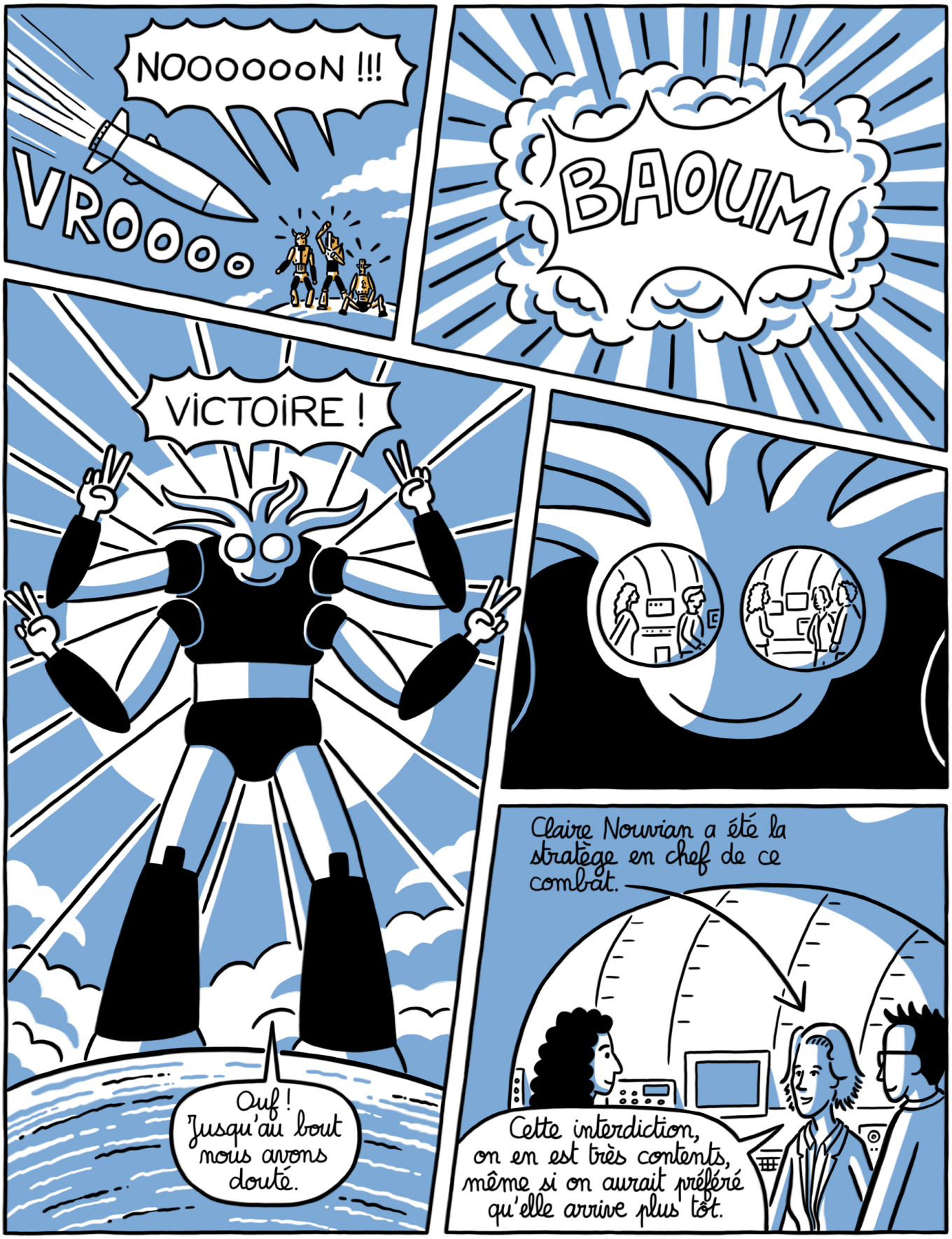
ni pour ni contre, bien au contraire,

trouvent un accord.

Sans accord, pas de nouvelle loi.

Et sans nouvelle loi, on va continuer à se faire électrocuter !

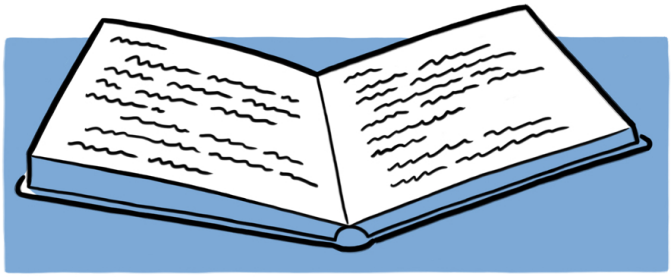
13 février 2019 Cette négociation à trois, qu'on appelle le trilogue, s'achève par un accord pour interdire la pêche électrique à partir du 1er juillet 2021.



D'ici l'interdiction, voilà comment ça va se passer.

Pour que la loi entre en vigueur, il faut attendre sa parution au Journal officiel plus 20 jours.

Pour l'instant, la date de la parution au Journal officiel n'est pas connue, mais il est probable qu'elle ait lieu dans les mois à venir.



Une fois que l'entrée en vigueur aura eu lieu, une période de transition va commencer, qui va durer jusqu'à la veille du 1er juillet 2021, la date de son application totale.

Aujourd'hui : 13 février 2019.

Entrée en vigueur : date précise inconnue, dans les mois à venir.



Pourvu que ça arrive vite !

Passé

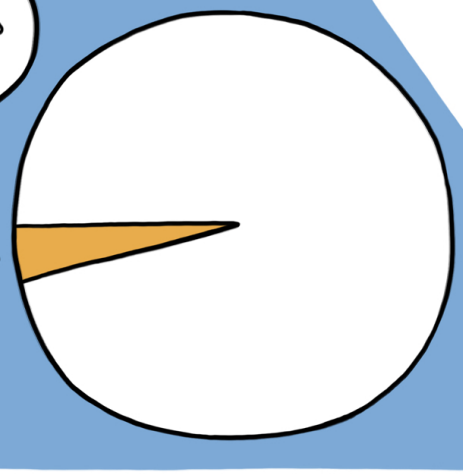
Période de transition

Futur

Interdiction totale de la pêche électrique : 1er juillet 2021.

Durant la période de transition, les chalutiers déjà équipés en électricité pourront continuer à pêcher, dans la limite de 5% des flottes de chalutiers à perche des États membres.






Et ils ne pourront PAS avoir de nouvelle dérogation !



Les partisans du bien commun se réjouissent.

Une planète pour tous, tous pour elle !

La chanteuse néerlandaise Geke's Tiental, elle, signifie son mécontentement dans sa chanson « Jalousie ».

3 mars 2019

Le clip se trouve sur Youtube.

Je chante une chanson pour les pêcheurs

Parce que l'Europe vote une interdiction de la pêche à impulsion

Enfants pris en otage, qui s'endorment sur place.

Jalousie jalousie jalousie

TRADUCTION

Les ennemis de la pêche électrique ont voté son interdiction car ils étaient jaloux de cette méthode innovante !

Pêcheurs aussi vifs que des poissons électrocutés.

Chanteuse à fond !

La pêche à impulsion a maintenant besoin d'être autorisée

Ce clip, tout en démontrant que le ridicule ne tue pas, reflète bien la mentalité des industriels de la pêche électrique.

La loi ordonnant l'interdiction a peut-être été votée, mais pour nous, c'est pas terminé !

Et en attendant qu'on fasse annuler cette interdiction, on va tout faire pour continuer à contourner la loi !

Très bonne initiative !

Bravo !

23 mars 2019

Carola Schouten vient de nous adresser une lettre qui va vous faire plaisir !

Ministre néerlandaise de la Pêche.

... j'ai décidé [...] de prolonger toutes les autorisations expirant avant le 1er juin jusqu'au 31 mai 2019.

42 autorisations, illégales, car accordées à des projets pilotes fictifs, sont ainsi prolongées de 3 mois.

TAP TAP TAP

Applaudissons Carola Schouten d'autant plus chaleureusement qu'elle n'a pas le droit de prolonger ces autorisations.

Bravo Carola !

CLAP CLAP CLAP CLAP CLAP

C'est bon de se sentir soutenus !

Légalement, c'est à l'Union européenne de prolonger ces autorisations : elles sont donc DOUBLEMENT illégales !

18 avril 2019

Carola Schouten va plus loin en prolongeant 20 dérogations, qui devaient prendre fin en août 2019, jusqu'au 31 décembre 2019.

Ce sont des dérogations pour faire de la recherche !

Pourtant...

... plus d'un an plus tôt : la Commission européenne demande des explications aux Pays-Bas.

27 mars 2018

D'après certains journalistes, vos navires, alors qu'ils avaient des dérogations pour faire de la recherche, n'en ont jamais fait.

Comment expliquez-vous cela ?

La ministre néerlandaise de la Pêche répond à la Commission européenne devant le Parlement néerlandais.

Même quand il est devenu clair que nos recherches scientifiques n'avaient pas démarré ...

... la Commission a approuvé une troisième série de dérogations.

La maladresse de la défense est exemplaire.

BAM

En plus de rejeter la faute sur la Commission européenne qui est son alliée, Carola Schouten offre un aveu à ses adversaires.

Tenez !

Aveu d'absence de recherche.

Merci, nous tâcherons d'en faire une bonne promotion.